



La Navette

Vol. 20 n° 2 - 14 septembre 2017

Salaberry

Être proactif dans son milieu

La nouvelle année scolaire vient à peine de commencer que, déjà, je sais que vous êtes sollicités de toutes parts et que plusieurs chantiers sont en marche dans vos établissements. Toute l'énergie déployée a pour objectif principal de favoriser la réussite de vos élèves. S'informer, questionner et s'impliquer sont trois précieuses actions qui nous permettent de participer activement tous les jours dans nos établissements.

Je m'informe

Au Syndicat de Champlain (CSQ), nous sommes choyés d'avoir une multitude d'intervenants qui s'appliquent à recueillir l'information, l'analyser, la vulgariser et la présenter dans différentes publications. Dans vos milieux, vous pouvez consulter nos deux principales sources d'information chaque semaine en alternance soit *Le Champlain* et *La Navette*.

Le Champlain, quant à lui, informe l'ensemble des 10 000 membres du Syndicat sur les grands dossiers de l'actualité menés avec le gouvernement tant à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), à la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS) qu'à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). De plus, il souligne les actions menées dans nos milieux avec les élèves et il fait connaître les différents métiers exercés par nos membres ce qui valorise l'apport de tous.

La Navette est l'outil de communication de notre section pour vous rendre compte des différentes rencontres que nous avons avec les dirigeants de la Commission scolaire et des développements dans plusieurs dossiers tant au local qu'au national. De plus, on y retrouve des renseignements sur les conventions : maternité, congés, invalidité, contrats, assurances, etc. C'est aussi une façon de vous informer des diverses formations offertes par votre syndicat.

Vous pouvez également consulter notre site Internet à *syndicatchamplain.com*, ceux de la FSE à *fse.qc.net* et de la CSQ à *lacsq.org* ainsi que les réseaux sociaux Facebook, Instagram, Twitter et You Tube.

Je questionne

Nous passons plusieurs heures à l'école. Nous connaissons les élèves, les traditions, le fonctionnement et les parents. Notre avis se doit donc d'être considéré parce que notre expérience est indéniable et notre connaissance du milieu est appréciable. La convention nous donne l'opportunité de nous exprimer sur plusieurs dossiers. Lors des assemblées générales mensuelles, comme membre d'un comité de la convention, nous pouvons interroger la direction sur plusieurs sujets : le budget de perfectionnement, les sommes allouées pour les plans d'intervention, les priorités du service d'orthopédagogie et d'éducation spécialisée ne sont que quelques-uns des thèmes importants où nous pouvons avoir

un réel impact. Lors de ces rencontres, vous pouvez questionner, proposer et donner votre avis professionnel sur plusieurs sujets à l'ordre du jour. Votre questionnement, vos propositions et vos interventions sont des actions directes qui favoriseront indéniablement la réussite des élèves.

Je m'implique

Votre implication peut se déployer de différentes façons dans votre milieu respectif. Je peux m'impliquer en devenant une personne déléguée syndicale et en assistant aux rencontres mensuelles. Je peux prendre la responsabilité de distribuer le courrier syndical à mes collègues et d'afficher sur le babillard syndical les documents importants. Je peux assister à différentes formations offertes par mon syndicat, et ce, de septembre à juin. Votre implication demeure toujours un choix personnel.

Si nous voulons nous faire entendre, si nous voulons donner notre opinion, si comme professionnels de l'enseignement, nous désirons faire valoir notre expérience, notre connaissance de notre profession et de notre milieu, il faut investir les comités convenus avec la partie patronale par nos conventions dans chacun de nos établissements. Les assemblées générales mensuelles, le comité EHDAA, le comité de perfectionnement et le conseil d'établissement sont des lieux de parole et d'influence. En étant présent et actif, vous pourrez influencer les décisions et l'organisation de votre établissement. Il n'en tient qu'à nous de connaître la place que nous devons et pouvons prendre dans nos milieux !

Je vous souhaite à chacune et chacun une belle année scolaire et je vous fais mes salutations par écrit en attendant d'avoir l'opportunité de vous rencontrer lors d'une assemblée des personnes déléguées, d'une formation syndicale ou dans vos milieux lors de la tournée.

Dominic Hébert
Vice-président
dhebert@syndicatdechamplain.com

Le 4 à 6 de la rentrée

Le jeudi 21 septembre 2017
Resto-Pub McBroue
À la fin de votre journée



Info-enseignant
tél. : 450-371-7407
télécop. : 450-371-7004

syndicatchamplain.com

Les articles non signés sont de Sébastien Campbell - scampbell@syndicatdechamplain.com

Saut de paie 2017-2018

C'est finalement cette année scolaire qu'il y aura un « saut de paie » pour les enseignants réguliers. La convention nationale indique que l'employeur doit verser aux enseignants réguliers une rémunération annuelle en 26 versements, et ce, à partir du début de l'année scolaire. Pour mieux comprendre la mécanique des versements de paie, vous retrouvez ci-dessous les trois calendriers de paies depuis l'année scolaire 2016-2017. On constate qu'à chaque année la Commission a rempli ses engagements de verser les 26 paies.

Puisque nos 26 paies auront été versées par l'employeur le 9 août 2018, une 27^e paie serait requise pour couvrir la période du 12 août au 23 août alors que nous serons toujours en vacances. L'employeur n'a donc pas à nous rémunérer pour du temps non travaillé. Le premier jour de travail de-

vrait se situer vers le 27 août 2018. Ainsi la première paie de l'année scolaire 2017-2018 sera le 6 septembre 2018 (paie du 27 août au 7 septembre 2018). Le calendrier 2018-2019 démontre que nos versements de paies seront équilibrés pour les 6 à 7 prochaines années !

Je vous invite à commencer à provisionner un 50 \$/60 \$ par paie pour prévenir le manque à gagner du mois d'août prochain !

Je vous souhaite une belle année scolaire 2017-2018.

Sébastien Campbell
Conseiller en relations de travail

Numéro de paie	Paies 2016-2017	Paies 2017-2018	Paies 2018-2019
1	25/08/2016	24/08/2017	06/09/2018
2	08/09/2016	07/09/2017	20/09/2018
3	22/09/2016	21/09/2017	04/10/2018
4	06/10/2016	05/10/2017	18/10/2018
5	20/10/2016	19/10/2017	01/11/2018
6	03/11/2016	02/11/2017	15/11/2018
7	17/11/2016	16/11/2017	29/11/2018
8	01/12/2016	30/11/2017	13/12/2018
9	15/12/2016	14/12/2017	27/12/2018
10	29/12/2016	28/12/2017	10/01/2019
11	12/01/2017	11/01/2018	24/01/2019
12	26/01/2017	25/01/2018	07/02/2019
13	09/02/2017	08/02/2018	21/02/2019
14	23/02/2017	22/02/2018	07/03/2019
15	09/03/2017	08/03/2018	21/03/2019
16	23/03/2017	22/03/2018	04/04/2019
17	06/04/2017	05/04/2018	18/04/2019
18	20/04/2017	19/04/2018	02/05/2019
19	04/05/2017	03/05/2018	16/05/2019
20	18/05/2017	17/05/2018	30/05/2019
21	01/06/2017	31/05/2018	13/06/2019
22	15/06/2017	14/06/2018	27/06/2019
23	29/06/2017	28/06/2018	11/07/2019
24	13/07/2017	12/07/2018	25/07/2019
25	27/07/2017	26/07/2018	08/08/2019
26	10/08/2017	09/08/2018	22/08/2019
		Saut de paie	

Rallye automobile de Coton-46

- ⇒ Le samedi 7 octobre 2017
- ⇒ Invitation à toutes personnes intéressées
- ⇒ Pour plus de détails, consultez votre personne déléguée syndicale, votre responsable de la distribution du courrier syndical ou communiquez avec Marie-Ève Primeau (meprimeau@syndicatdechamplain.com/450-371-7407).

